



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 JUIN 2007 – 20 h30 - SALLE DES FETES A FAUDOAS

### **Etaient présents :**

Alain Falgayras. Claude Laporte. Faustin Llido. Jacques Escarnot. Constant Bonfante. Rosine Détras. Georges Pommiés. Françoise Deuilhé. Alain Carrere. Jean-Luc Issanchou. Gérard Fauré. Jean Martinet. Odé Guirbal. Jean-Louis Dupont. Yoann Mirada. André Gissot. Henri Souliès. Pierre Granier. Rémy Thau. Michel Baqué. Marcel Gasquet. Bertrand Thibout. Michel Miramont. Francis Garrigues. Marie-Rose Darparens. Philippe Corne. Emilien Roucolle. Jean-Jacques Aouelle. Augustin Ricot. Patrick Pradines. Daniel Dabasse. Christian Tissot. Serge Forlay. René Giavarini. Yves Nègre. Michel Delbreil.

### **Etaient excusés :**

Alain Gaussens. Ghislaine Poux. Guy Belleval. Pascale Rossi. Sandrine Novarino. Maurice Ramirez. René Thau. Yves Meilhan. Michèle Abadie. Patrick Fontanini. Henri de Marsac. Jean Rieuneau. Julien-Pierre Laporte. Michel Borgolotto.

### **Participaient également :**

Monsieur Alex Avensac, Contrôleur CCLTG.  
Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG.  
Madame Sandrine Champié, Agent de Développement Local CCLTG.  
Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

### **Ordre du jour :**

- ◆ OPAH 2007.
- ◆ Zones blanches ADSL.
- ◆ ORCA (Accompagnement ADEFPAT).
- ◆ Point sur les zones d'activités.
- ◆ Voirie – Brigade verte.
- ◆ Schéma d'assainissement.
- ◆ Vote des comptes de gestion.
- ◆ Questions diverses.



Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Louis Dupont pour l'accueil qui est réservé à l'ensemble du Conseil Communautaire et donne la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Louis Dupont fait part de sa satisfaction de nous recevoir dans cette salle des fêtes rénovées.

Le verre de l'amitié sera offert après la séance.

Monsieur Odé Guirbal a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>1°) OPAH 2007</b> (Opération Programmée de l'Habitat et de Revitalisation Rurale)</p>	<p>Monsieur le Président réalise une présentation sur vidéo-projecteur des différents points abordés au conseil communautaire (voir document en annexe). Ces différentes propositions ont été approuvées par les commissions et également par la commission Finances et Personnel.</p> <p><u>L'Opération Programmée de l'Habitat et de Revitalisation Rurale</u></p> <p>Elle concerne des territoires ruraux avec phénomènes de dévitalisation et de paupérisation (décroissance démographique, vieillissement de population, désertification).</p> <p><b><u>Caractéristiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif d'intervention sur l'habitat et le cadre de vie.</li> <li>- Accompagnant un projet de développement local porté politiquement et contractualisé dans le cadre d'un pays ou d'une intercommunalité formalisée.</li> </ul> <p><b><u>Objectifs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire des logements locatifs conventionnés afin d'accueillir des personnes à faibles revenus.</li> <li>- Aider les propriétaires bailleurs et propriétaires occupants à traiter « l'indécence » des logements.</li> </ul> <p><b><u>Contenus :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Articulé avec le projet de développement local.</li> <li>- Reprenant les volets de l'OPAH de droit commun et notamment : la revitalisation des centres bourgs, l'aménagement des espaces publics ruraux, le soutien au commerce, la mise en valeur du patrimoine local ...</li> <li>- Prise en compte de la politique de développement durable (économies d'énergie, transport en commun ...) et les services à la population (aménagements centre ville, commerces de proximité ...).</li> </ul>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
	<p>- Inciter la collectivité à faire plus pour revitaliser le territoire en captant un potentiel de population et en fixant ses habitants (ORCA ...)</p> <p>Cette opération débute par une étude de faisabilité destinée à fixer les objectifs et à définir les conditions de réalisation : elle se poursuit si l'étude le justifie par une mise en œuvre se déroulant sur trois années plus deux années de prolongation. L'étude pourrait débuter en octobre 2007 après sélection d'un bureau d'études spécialisé. L'opération serait lancée en juillet 2008.</p> <p>Monsieur le Président précise que le montant de la subvention versé aux propriétaires sera défini dans le cadre de l'étude.</p> <p>La Direction Départementale de l'Équipement apportera une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de l'étude dont le montant s'élève à 2 571,40 € TTC.</p> <p>Cette mission comprend les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Phase « Programmation et définition des objectifs »</li> <li>2) Phase « Assistance pour la passation du contrat d'étude »</li> </ol> <p>Monsieur le Président conseille aux élus d'être vigilant quant à l'accroissement de la paupérisation des centres bourgs induit par les loyers modérés, attribués à des personnes très défavorisées.</p> <p>Monsieur Llido souhaite savoir si dans le cadre de l'OPAH, les propriétaires pourront être subventionnés pour réaliser les travaux de rénovation de façades.</p> <p>Monsieur le Président précise qu'un cahier des charges sera réalisé, lequel pourra inclure ce type de travaux. Cette OPAH concernera les propriétaires occupants et bailleurs. Les commissions Habitat-Voirie et Finances seront associées pour la conduite de l'étude.</p>
	<p><b>DELIBERATION : LANCEMENT D'UNE OPAH DE REVITALISATION RURALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : VOTE : UNANIMITE</b></p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>2°) Zones Blanches ADSL (voir annexe)</b></p>	<p><b><u>Rappel :</u></b> La Communauté de Communes compte 10 communes sur 32 en zones blanches (Asques, Belbèse, Cumont, Esparsac, Castéra Bouzet, Glatens, Lamothe Cumont, Mansonville, Vigueron, Sérignac). Les 10 maires des communes concernées souhaitent traiter cette problématique à l'échelle communautaire.</p> <p><b><u>Remarques :</u></b></p> <p>Le coût de cette opération pour la Communauté de Communes s'élèvera à environ 50 000 €. Cette dépense sera financée par le budget de la Communauté de Communes.</p> <p>Le coût supporté par les communes concernées (25 000 € environ) pourra varier plus ou moins en fonction du taux de couverture ADSL de la commune.</p> <p>Les réseaux des communes adjacentes pourraient être optimisés par la couverture des 10 communes.</p> <p>Monsieur Issanchou, Maire de Belbèse souhaite connaître le délai de réalisation.</p> <p>Madame Sandrine Champié précise que ce délais varie selon la procédure à suivre : entre 8 et 12 mois.</p>
	<p><b>DELIBERATION : PRISE DE COMPETENCE : « RESORPTION DES ZONES BLANCHES (TAUX D'EQUIPEMENT DES COMMUNES EN ADSL INFERIEUR A 80 %) DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS VISEE A L'ARTICLE L1425 DU CGCT ».</b></p> <p><b>VOTE : UNANIMITE</b></p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>3°) ORCA : Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat</b></p>	<p>Monsieur le Président propose à l'assemblée que l'Association pour le Développement par la Formation des Pays de l'Aveyron, du Tarn, du Lot et du Tarn et Garonne (ADEFPAT) vienne soutenir des actions de « formation-développement » qui s'inscrivent dans les objectifs de développement territorial de la Communauté de Communes.</p> <p>Dans le cadre de la phase préalable à la mise en œuvre du plan d'action de l'ORCA sur le territoire, la Communauté de Communes a souhaité effectuer un accompagnement ADEFPAT pour l'ORCA.</p> <p>En effet, cet accompagnement préparatoire confié au Cabinet Midi-Marketing est décisif et reste un préalable majeur à la réussite de l'ORCA. Ainsi, dans l'attente des réponses des financeurs, il s'agira de créer les conditions afin que l'ORCA réussisse au travers d'un Groupe Projet, qui tracera la feuille de route.</p> <p>L'objectif de l'accompagnement préparatoire majeur est triple, il s'agit avant l'obtention des financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habituer les commerçants, artisans, élus à travailler ensemble.</li> <li>- Structurer l'association « Vis Ta Lomagne » et l'organe de concertation au travers d'un groupe projet.</li> <li>- Acquérir des méthodes afin de mettre au point les actions et les planifier selon un rétroplanning.</li> </ul> <p>Concrètement, l'accompagnement se matérialisera de la façon suivante :</p> <p>Le groupe projet, constitué de 15 permanents, se réunira à raison de ½ journée de travail par mois le lundi matin et s'étalera sur une période de 1 à 2 ans.</p> <p>Le coût global de l'accompagnement est estimé à 8 250 € (pour 10 journées de travail). L'ADEFPAT finance la quasi-totalité de l'accompagnement excepté 2 jours de travail estimé à 1 500 € qui sont à la charge de la Communauté de Communes.</p> <p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION ACCOMPAGNEMENT ADEFPAT POUR L'ORCA : VOTE : UNANIMITE</b></p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>4°) POINT SUR LES ZONES D'ACTIVITES</b></p>	<p><b><u>ZAC DE BORDEVIELLE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un terrain d'un hectare a été vendu à une société de location / vente de matériel.</li> <li>- Les sociétés de Mr Oudart (clinique vétérinaire) et de Mr Durand (Objectif photo) s'installeront ultérieurement sur la zone artisanale.</li> <li>- Les travaux d'aménagement du rond point devraient débuter en septembre 2007.</li> </ul> <p><b><u>ZAC DE MANSONVILLE :</u></b></p> <p>Monsieur le Président informe les délégués que le sous seing privé concernant le terrain situé sur la commune de Mansonville à la sortie de l'autoroute a été signé.</p> <p>Monsieur Derouin, chargée de mission à Midi-Pyrénées Expansion (agence de développement de la Région Midi-Pyrénée qui soutient les projets économiques des acteurs des territoires et nous appuie pour le montage des projets d'infrastructures économiques) s'est déplacé sur la future zone d'activités de Mansonville.</p> <p><b><u>ZAC DE SERIGNAC :</u></b></p> <p>Pour faire face à la demande des investisseurs, Monsieur le Président souhaite négocier l'achat de terrains supplémentaires sur la zone de Sérignac.</p>
	<p><b>DELIBERATION : NEGOCIATION POUR ACHAT DE TERRAIN SUR LA ZA DE SERIGNAC : UNANIMITE</b></p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>5°) BRIGADE VERTE (voir annexe)</b></p>	<p><b>Rappel :</b>            La brigade verte pourra à la demande des Maires entretenir les espaces verts et les cimetières des communes.            Elle pourra également réaliser pour le compte de la Communauté de Communes l'entretien des espaces verts des zones d'activités communautaires, les chemins de randonnée, les plates formes des containers OM et divers petits travaux sur la voirie communale.            Le matériel adéquat sera fourni par la Communauté de Communes.            Pour effectuer ces tâches, la Communauté de Communes va recruter pour l'instant, un poste d'agent de voirie à temps complet.            Parallèlement, un poste d'agent voirie à temps complet a été créé afin de faire face au surcroît de travail engendré, notamment par l'intégration de Sérignac.</p> <p>Cette brigade verte interviendra dans le cadre du service partagé. Une convention entre la Communauté et la Commune concernée sera signée et fixera les modalités d'intervention.            Chaque commune devra prendre une délibération et signer la convention de service partagé même si la commune ne souhaite pas faire appel à la brigade verte.            La convention rentrera en vigueur à partir du moment où la commune fera appel à ce service.</p> <p>La brigade verte interviendra à la demande de la commune moyennant 20 euros par heure et par agent.            Un récapitulatif sera établi en fonction du nombre d'heures effectué par la brigade verte. Le paiement sera transmis en fin d'année aux communes concernées par l'émission d'un titre .</p>
<p><b>6°) <u>Zonage d'assainissement</u></b></p>	<p>En application de la loi sur l'eau, les communes doivent réaliser un schéma d'assainissement soumis à une enquête publique. Aujourd'hui les communes dans ce cas sont : BELBEZE, LARRAZET, LE CAUSE, BEAUMONT, et MANSONVILLE.</p> <p>Les communes d'Escazeaux, Esparsac, Lavit et Maubec ont réalisé le schéma mais il n'est pas validé par l'enquête publique.            D'un point de vue réglementaire, les autres communes ont obligation de délimiter des zones d'assainissement non collectif et collectif.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
	<p>Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président suggère aux membres du Conseil Communautaire de prendre la compétence « Réalisation du zonage d'assainissement».</p> <p>Un cabinet d'étude, la SEMATeG soutiendra également cette action.</p> <p>Le coût financier de cette étude relative à la réalisation d'un zonage d'assainissement pourrait être proratisé en fonction du nombre de communes concernées.</p> <p>Monsieur le Président propose une réévaluation des attributions de compensation de ces communes pour financer cette prestation estimée à 800 euros environ par an et par commune sur 4 ans.</p> <p>La plupart des schémas d'assainissement seront en non collectifs</p> <p><u>Remarques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Monsieur Jean-Louis Dupont</b> explique que la carte communale récemment élaborée par la commune de Faudoas intègre le zonage d'assainissement. Le schéma ne serait donc pas soumis à enquête publique.</li> <li>- <b>Monsieur le Président</b> lui conseille de se renseigner auprès des services compétents.</li>   <li>- <b>Monsieur Jean Martinet</b> ne souhaite pas valider le schéma d'assainissement par l'enquête publique.</li> <li>- <b>Monsieur le Président</b> : le zonage d'assainissement ne sera pas reconnu conforme. La subvention de l'Agence de l'Eau ne pourra pas être perçue.</li> <li>- <b>Monsieur Martinet</b> revient sur sa position et propose d'en débattre en Conseil Municipal.</li>   <li>- <b>Monsieur Odé Guirbal</b> : une commune située en zone diffuse doit-elle réaliser un zonage ?</li> <li>- <b>Monsieur le Président</b> : Quelle que soit la commune, le zonage d'assainissement est obligatoire.</li> </ul>
	<p><b>DELIBERATION : REALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : VOTE : POUR 1 CONTRE</b></p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
7°) <b>COMPTES DE GESTION</b>	<p>Monsieur le Président soumet au vote les comptes de gestion, lesquels sont conformes aux comptes administratifs présentés au Conseil Communautaire du 7 février 2007.</p> <p><b>DELIBERATION : VOTE : UNANIMITE</b></p>
<b>Questions diverses</b>	<p>➤ <u>Délibération</u> : renouvellement du Contrat de Sandrine Champié pour une durée de 3 ans</p> <p><b>DELIBERATION : VOTE : UNANIMITE</b></p> <p>➤ <u>Délibération</u> : subvention supplémentaire de fonctionnement pour Fermat Lomagne : 5000 euros</p> <p><b>DELIBERATION : VOTE : UNANIMITE</b></p> <p>➤ <u>Délibération</u> : Attribution d'une subvention à l'école de foot de Sérignac : 1910 euros L'école de foot correspond aux critères d'attribution.</p> <p><b>DELIBERATION : VOTE : UNANIMITE</b></p> <p>➤ <u>Délibération</u> : ATESAT : Assistance Technique fourni par les services de l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du territoire. Cette assistance porte sur les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Une convention est signée entre la Direction Départementale de l'Equipement et la Communauté de Communes. Le coût global de cette prestation est évalué à 7 377,75 euros.</p> <p><b>DELIBERATION : VOTE : UNANIMITE</b></p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b><u>Questions diverses</u></b></p>	<p>➤ <u>Délibération</u> : CNAS : Comité National d'Action Sociale</p> <p>Dans le cadre du droit à l'action sociale, Monsieur le Président propose à l'assemblée de faire bénéficier le personnel de la Communauté de Communes des services du CNAS. La cotisation annuelle s'élève à 3 100 euros. Il souhaite également que chaque élu propose cette adhésion à ses employés.</p> <p>Cet organisme propose à l'ensemble des agents de la collectivité des prestations dans différents domaines sous forme de primes (rentrée scolaire, naissance, loisir, culture, sport ...)</p>
	<p><b>DELIBERATION : VOTE : UNANIMITE</b></p>
	<p>➤ <u>Délibération</u> : Avancement de grade à compter de 2007 – ratios promus – promouvables.</p>
	<p><b>DELIBERATION : VOTE : UNANIMITE</b></p>
	<p>Madame DEUILHE interroge Monsieur le Président sur la demande de subvention concernant le transport des repas à domicile transmise par Monsieur Leborgne. En effet, ce service devrait être déficitaire pour l'année en cours.</p> <p>Monsieur le Président a été informé de cette situation. Mais les besoins financiers n'ont pas été encore évalués.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

**Le Président,**  
**Francis Garrigues**

